

Il existe certaines parties du projet de réforme constitutionnelle à l'égard desquelles la Grande-Bretagne est tenue d'agir. Ainsi, en 1931, le Canada a demandé à la Grande-Bretagne d'apporter certains changements. Cependant, jamais jusqu'à maintenant le Canada ne lui a demandé d'établir au Canada, au moyen d'une loi britannique, une charte canadienne des droits. J'ignore si les ministériels ont également songé à cela.

En agissant ainsi le gouvernement empoisonne sans raison les relations que le Canada entretient avec la Grande-Bretagne. C'est peut-être que le gouvernement, dans un excès de zèle, souhaite délivrer notre pays des entraves du colonialisme. Toutefois, ce faisant, le gouvernement ne craint pas de s'aliéner l'un de ses amis et alliés les plus loyaux, ni de rompre des liens harmonieux tissés au fil des siècles avec un pays dont nous partageons les traditions.

Par exemple, mon recours aujourd'hui à l'article 43 découle de l'une d'entre elles. Nous célébrons aujourd'hui le 766^e anniversaire de la signature de la Grande Charte. Nous comptons parmi les bénéficiaires de cette charte, et si nous participons à ce débat aujourd'hui, c'est en attendant que la Cour suprême rende sa décision, de façon que nous puissions ensuite adresser à la Grande-Bretagne une résolution et mettre ainsi en péril les bonnes relations que nous avons toujours entretenues avec elle.

Je dois faire une autre remarque assez désagréable sur la façon dont cette résolution a été présentée aujourd'hui. L'idée de tenir ce débat a été proposée lors des échanges entre les leaders à la Chambre jeudi suite à l'habituelle question sur notre emploi du temps. On a proposé un débat pour aujourd'hui. Personne n'a soufflé mot à ce moment-là d'un rapport concernant la réaction du gouvernement aux relations Nord-Sud, et pourtant, aujourd'hui, après avoir donné du débat au *Feuilleton*—cela a dû y être inscrit vendredi—il n'a pas été question d'un commentaire fait par le gouvernement sur les relations Nord-Sud. A deux heures, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé ce rapport d'une façon extrêmement cavalière, comme s'il n'avait absolument aucune importance. La simple politesse aurait voulu que le ministre en fasse parvenir copie aux porte-parole des autres partis afin qu'ils puissent préparer leurs interventions à la lumière des commentaires du gouvernement. En manquant la première partie de la séance, le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) a pu consulter le rapport et en parler un peu mais «sournois» est le seul qualificatif qui selon moi s'applique au comportement du ministre. C'est une façon dissimulée et hypocrite de traiter une question d'une telle importance.

Les perspectives du Canada en ce qui concerne ses relations avec la Grande-Bretagne ne semblent pas très roses. La motion dont nous sommes saisis parle des perspectives futures du Canada en matière de relations internationales. Un aspect de ces relations porte sur nos liens avec la Grande-Bretagne. Je ne pense pas qu'il y aura de quoi être fiers. Nos liens avec ce pays sont très anciens. Ils portent sur la famille, l'organisation sociale, les affaires constitutionnelles et même notre échelle de valeurs. Bon nombre de nos principes nous viennent de notre héritage britannique, et maintenant nous sommes prêts à le rejeter.

Cependant, il est un autre pays—un proche voisin—avec lequel nous entretenons des relations quelque peu différentes. Ces relations sont simples et pourtant compliquées par sa

Relations Nord-Sud

proximité. Ils sont aussi indispensables au bien-être du Canada. Je veux parler, bien entendu, des États-Unis.

● (2140)

Dans deux domaines au moins, le gouvernement a été négligent et mérite une série de critiques défavorables. L'une a trait à la conclusion de traités bilatéraux et l'autre au fait qu'il a négligé de coordonner ses relations économiques avec les États-Unis. Je voudrais parler brièvement de ces deux questions en fonction des relations canado-américaines. Le groupe interparlementaire canado-américain est un excellent organisme. A mon avis, c'est un des groupes interparlementaires les plus précieux. Je suis très heureux d'avoir, à titre de secrétaire de ce groupe, assisté à la séance inaugurale ainsi qu'à des séances postérieures et j'ai eu l'honneur d'en avoir été membre de temps à autre. Je n'étais pas à la réunion qui a eu lieu à Halifax, mais j'ai assisté à celle de San Diego il y a environ un an. A mon avis, la Chambre devrait s'intéresser davantage aux réunions de ce genre et devrait trouver le temps voulu, même à six heures, de présenter des comptes rendus de ces réunions. Je parle de nos relations avec d'autres pays et d'une façon de maintenir ces relations. Ce n'est pas à un gouvernement d'allégeance libérale que cette institution doit son existence. C'est grâce à un certain John G. Diefenbaker, que certains députés à la Chambre se rappellent peut-être.

On peut notamment reprocher au gouvernement de ne pas avoir placé les questions bilatérales sur un pied d'égalité dans le domaine économique. Tout se fait par à-coups. Lorsque surgit un problème, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) ou celui de l'Agriculture (M. Whelan) se précipitent à Washington. Ce n'est pas cela traiter d'égal à égal, parce que le bât nous blesse. Si nous devons prendre une mesure, verrions-nous accourir au Canada un ministre du gouvernement Reagan ou de son prédécesseur, le gouvernement Carter?

On s'échange certes des visites de courtoisie, mais d'égal à égal, ces questions devraient, à mon avis, être abordées d'une façon beaucoup plus ordonnée. Par exemple, il devrait y avoir des réunions annuelles régulières au niveau des ministres, ou au plus haut niveau selon la gravité de la situation, pour résoudre les conflits qu'il n'a pas été possible de résoudre dans le cadre des réunions régulières. Dans le cas de ces conflits, elles devraient se tenir tous les trimestres au niveau des ambassadeurs secondés par des hauts fonctionnaires. La question des pluies acides est sûrement une de ces questions, mais il y en a encore bien d'autres. Il y a les accords sur les pêches des côtes est et ouest, les accords sur les frontières maritimes et le droit de la mer. Le problème du droit de la mer s'est posé récemment de façon critique, et nous avions l'avantage de pouvoir compter, à New York, à Genève et à Caracas, sur un négociateur hors pair en la personne de M. Alan Beasley. Il dirigeait notre délégation, et il avait presque fait aboutir les choses lorsque le gouvernement des États-Unis est revenu sur sa décision à propos de certains articles, compromettant ainsi la poursuite de ces pourparlers.

Ces questions, monsieur l'Orateur, auraient dû être discutées périodiquement par une commission économique canado-américaine. Comme je l'ai proposé, des réunions des ambassadeurs accompagnés de fonctionnaires devraient avoir lieu tous les trimestres. A défaut d'entente, on devrait passer ensuite à une conférence des premiers ministres.